



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.46/5
31 juillet 2025

Original: ANGLAIS

Septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes.

Virtuel, du 22 au 25 juillet 2025

RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

*Cette réunion se tient virtuellement.
Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique pour les télécharger si nécessaire.*

*Le présent document a été reproduit sans avoir été revu par les services d'édition.

Recommandations de la réunion

La réunion :

Ayant convoqué à la septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (STAC LBS) dans la région des Caraïbes, en mode virtuel, du 22 au 25 juillet 2025 ;

Prenant note des exposés présentés par le Secrétariat, les centres d'activités régionaux, le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation, ainsi que les organismes et les projets partenaires ;

Recommande que :

- (A) Avant la tenue de la 7^e Conférence des Parties au Protocole relatif la pollution due à des sources et activités terrestres (COP7) et de la dix-huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena (COP18).**

RECOMMANDATION I

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS AU PROJET DE PLAN DE TRAVAIL

1. Les Parties contractantes **fassent parvenir** tout commentaire écrit sur les projets de plans de travail d'AMEP et du CAR LBS de 2025-2026 au Secrétariat, au plus tard le **08 août 2025**, afin de permettre la présentation d'un projet actualisé de plan de travail et de budget à la 7^e COP LBS pour un futur examen et adoption.
2. Le Secrétariat convoque à une Pré-COP de la Convention de Cartagena en mode virtuel pour **réviser** et **analyser davantage** le Plan d'action sur les sargasses et les lignes directrices des CAR/RAR en vue de son examen par la COP18, le cas échéant.

(B) Vers la COP 7 LBS

RECOMMANDATION II

PLAN DE TRAVAIL

1. Les Parties contractantes et le Secrétariat **continuent** d'explorer les opportunités de développement de capacités avec divers partenaires, y compris le secteur privé, l'industrie et les banques de développement, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Réseau de recherche sur les facteurs de stress marins-côtiers en Amérique latine et dans les Caraïbes (REMARCO) et **encouragent** une approche de partenariat continu pour faciliter la mise en œuvre du plan de travail, en s'appuyant sur l'expansion du réseau d'activités régional (RAR).
2. Les Parties contractantes **encouragent** la poursuite des efforts visant à intégrer les activités menées dans le cadre des programmes de travail d'AMEP et de SPAW, y compris la gestion des inondations de sargasses et l'élaboration de rapports intégrés sur l'état de la zone d'application de la Convention sur la pollution marine et les habitats marins, en collaboration entre les CAR et les groupes de travail, et à l'élaboration de nouvelles propositions de projets.
3. Le Secrétariat **continue à travailler** avec les CAR LBS afin d'offrir une formation régionale dans les projets en cours et les nouveaux projets, dans leurs domaines de compétence technique.

RECOMMANDATION III

RATIFICATION DU PROTOCOLE LBS

1. Les Parties contractantes **donnent la bienvenue** au Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis en tant que seizième Partie contractante au Protocole LBS et encouragent les pays qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties au Protocole LBS.
2. Les Parties contractantes **reconnaissent** les efforts déployés par les Parties non contractantes au Protocole LBS pour devenir Parties contractantes et saluent les efforts continus déployés par le Secrétariat et les CAR d'aider les Parties non contractantes à ratifier le Protocole LBS.

RECOMMANDATION IV

SOURCES ET IMPACTS DE LA POLLUTION MARINE

La pollution par les éléments nutritifs et les eaux usées

1. Le Secrétariat, avec l'appui des CAR LBS et du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) et de ses sous-groupes thématiques, **continue d'appuyer** la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action régionaux de réduction de la pollution par les éléments nutritifs dans les pays de la région des Caraïbes, aux niveaux national et régional, tout en notant que

les calendriers proposés pourraient requérir des ajustements.

2. Les Parties contractantes **soient encouragées à** continuer d'examiner les paramètres des éléments nutritifs proposés, ainsi que les limites des rejets, tels que décrits dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.17 Rev.1, avec les parties prenantes concernées au niveau national, le cas échéant.
3. Les Parties contractantes **poursuivent les discussions** sur la question des paramètres des éléments nutritifs et des limites des rejets, dans le cadre du sous-groupe thématique sur les éléments nutritifs et les eaux usées du GTCNL, qui devrait :
 - i. Examiner et évaluer les paramètres proposés et les limites des eaux usées domestiques
 - ii. Identifier les différentes façons d'établir des limites des rejets des effluents industriels.
4. Les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait soient encouragées à **suivre** et à **évaluer** les rejets des eaux usées, pour établir des lignes de base et **élaborer** des normes nationales distinctes pour les effluents industriels, afin de faciliter une meilleure gestion des eaux côtières et marines.

La classification de l'eau

1. Les Parties contractantes **continuent les discussions** sur les lignes directrices proposées pour la classification des eaux, conformément au Protocole LBS, tel que défini dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.16 Rev.1 pour mieux orienter le processus de classification des eaux marines, côtières et estuariennes.
2. Les Parties contractantes **demandent** que les CAR LBS, avec l'appui du Secrétariat et du GTCNL de LBS, élaborent une/des recommandation(s) pour examen par les Parties contractantes à la COP7 LBS en vue de réaliser des études approfondies sur l'efficacité de la mise en œuvre réglementaire des systèmes nationaux de classification des eaux marines, côtières et estuariennes, y compris la collecte d'informations sur la manière dont ces masses d'eaux sont délimitées et en ligne avec le Protocole LBS, sous réserve de la disponibilité de financement.
3. Les Parties contractantes **demandent** que le Groupe de travail à composition non limitée, y compris les CAR LBS, poursuive les discussions sur le projet de lignes directrices proposées pour la classification des eaux et la portée des types d'eaux à étudier au sein de la zone d'application de la Convention, et identifier les meilleures pratiques, pour examen lors de la STAC8 et la COP8 LBS.

RECOMMANDATION V **SUIVI ET ÉVALUATION**

1. Les Parties contractantes **approuvent** le mandat révisé du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation et des sous-groupes.
2. Éventuellement, sur les décisions prises par la COP LBS, et la COP de la Convention, les Parties contractantes **demandent à la COP** de la Convention de Cartagena d'inviter les membres du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) de contribuer à l'élaboration des rapports intégrés sur l'état de la pollution marine et des habitats marins dans les zones

d'application de la Convention, en collaboration avec le sous-programme SPAW. Le Groupe de travail pourrait être chargé de :

- i. définir la portée et l'objectif du rapport ;
 - ii. entreprendre un examen des possibles lignes directrices régionales harmonisées de suivi et une analyse des paramètres de pollution primaires et optimaux à utiliser dans l'élaboration du deuxième rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention, afin de permettre la compatibilité des données ; et
 - iii. examiner et réviser les versions préliminaires du rapport.
3. Le Secrétariat **apporte** des informations supplémentaires à la COP7 LBS, à la COP13 SPAW et à la COP18/IG concernant la façon dont le rapport intégré de l'état de la zone d'application de la Convention (SOCAR) sur la pollution marine et les habitats marins pourrait être élaboré, y compris un possible engagement avec le Groupe de travail sur l'État des écosystèmes marins et des économies (SOMEE) et autres experts, le cas échéant, et dans le cadre de la Convention.
 4. Les Parties contractantes **prennent en considération** la Recommandation V sur les sargasses de la réunion STAC11 SPAW, à la COP7 LBS et à la IG21/COP7.
 5. Les Parties contractantes **continuent à prendre en considération** la question des inondations de sargasses, compte tenu de son importance dans la région.
 6. Le Secrétariat **intensifie** les efforts de partager les meilleures pratiques et les expériences avec les Parties contractantes en matière de cadres et de lignes directrices de suivi, dans le contexte de la Convention de Cartagena.
 7. Les Parties contractantes, avec l'appui du Secrétariat, **continue d'explorer** les possibilités de création d'un consortium de laboratoires marins dans la région des Caraïbes.
 8. Le Secrétariat **encourage** d'autres Parties contractantes qui ne sont pas membres du Groupe de travail à composition non limitée, à désigner des experts pour participer au GTCNL et à ses sous-groupes thématiques.
 9. Le Secrétariat et les Parties contractantes **prennent en considération** la relation entre le suivi et la surveillance terrestres et océaniques en rapport avec les projets en cours, y compris les systèmes d'alerte précoce, de même que les sargasses et les polluants marins, en promouvant des accords de partenariats pour intégrer davantage les sous-programmes AMEP et SPAW de la Convention de Cartagena.

RECOMMANDATION VI

AMÉLIORATION DU PROTOCOLE LBS

1. Les Parties contractantes sont encouragées à **poursuivre** l'examen des questions techniques décrites dans le document **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.13** avec les parties prenantes concernées au niveau national, le cas échéant.
2. Les Parties contractantes **poursuivent** les discussions sur les questions techniques décrites dans le document **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.13** au sein du GTCNL et des sous-groupes thématiques pertinents. Il s'agit notamment de :
 - i. Polluants émergents

- ii. Limites d'effluents dans les eaux de classe I et de classe II
 - iii. Méthodes d'estimation des charges polluantes pour les sources agricoles diffuses de pollution
3. Les Parties contractantes **demandent** au Secrétariat, en collaboration avec les CAR LBS, de **convoquer** à une réunion technique du Groupe de travail à composition non limitée, afin d'inclure le sous-groupe thématique des questions sur les éléments nutritifs et les eaux usées, avec la contribution d'autres experts compétents, sous réserve de la disponibilité des ressources, pour une discussion et analyse des :
 - i. Paramètres et des limites proposés pour les rejets d'eaux usées domestiques dans la région des Caraïbes.
 - ii. limites des effluents dans les eaux de classe I et de classe II ; et
 - iii. d'autres questions pertinentes, le cas échéant.
4. Le Secrétariat **cherche** des orientations juridiques sur les options qui s'offrent aux Parties contractantes et **apporte** une mise à jour à la STAC8 LBS et/ou à la COP8 concernant toutes recommandations issues des discussions techniques, comme noté aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

RECOMMANDATION VII

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

1. Les Parties contractantes **demandent** que la COP LBS envisage de recommander à la COP de la Convention de Cartagena la création d'un nouveau groupe de travail pour approfondir la façon dont la gestion intégrée des ressources en eau peut être abordée, dans le contexte de la Convention de Cartagena et ses protocoles.